

Charte pour le prêt de lecteur DAISY

Conditions générales d'utilisation

Le service de prêt de lecteur DAISY peut être réalisé grâce à un partenariat avec le Département.

Il est réservé aux adhérents de la médiathèque de Dainville en situation de handicap ou empêchés de lire, ayant une cotisation à jour et présentant un justificatif (CMI, certificat médical, attestation d'un professionnel de santé, déclaration sur l'honneur signée par la personne empêchée de lire ou son représentant légal). Ce service est soumis à la signature de cette charte de prêt plaçant le lecteur DAISY sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Modalités de prêt

La durée de prêt est de **4 semaines**. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.

Les lecteurs DAISY sont réservables quand ils sont déjà empruntés. (La prolongation du prêt pour une durée supplémentaire de **1 semaine** est possible si le lecteur n'est pas réservé par un autre usager.) La réservation est possible par mail, téléphone ou directement auprès du personnel de la médiathèque à l'accueil.

Le prêt et le retour du lecteur s'effectuent à l'accueil auprès des bibliothécaires qui se chargeront de la vérification de la totalité des éléments.

Le matériel prêté

1 Lecteur DAISY
1 bloc secteur
1 batterie rechargeable
1 mode d'emploi
1 guide CD

Matériel perdu ou détérioré

Tout usager qui égare ou détériore partie ou totalité du matériel emprunté doit le rembourser. Dans le cas contraire, une procédure de mise en recouvrement sera engagée, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel.

1 lecteur Victor Reader Stratus 4 Advanced : 450.00 euros

Recommandations d'usage

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 062-216202630-20250929-25D042-DE

S²LO

Avant la première utilisation, il est conseillé de lire le mode d'emploi fourni ou d'écouter le guide CD.

Le lecteur DAISY est un appareil relativement fragile :

- Assurez-vous que le lecteur DAISY ne risque pas d'être abîmé si vous le transportez.
- Ne soumettez jamais le lecteur DAISY à une température élevée ou à l'humidité ; ne mouillez pas l'appareil.
- Utilisez le lecteur DAISY dans un environnement propre.
- Utilisez exclusivement le chargeur fourni.
- Pour ne pas égarer les accessoires, rangez-les bien à l'intérieur de la boîte.
- Avant de rapporter le lecteur DAISY à la médiathèque, merci de la recharger via le câble fourni.

En cas de problème concernant le fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter les bibliothécaires par téléphone au 03.21.15.64.40 ou mail à mediatheque@mairie-dainville.fr

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte. Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêts, et à restituer le lecteur DAISY en l'état ou à rembourser le coût de remplacement.

Nom/Prénom de l'emprunteur (et de son représentant)

Date : / /

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Médiathèque Municipale
40 rue d'Arras
62000 DAINVILLE
03.21.15.64.40
mediatheque@mairie-dainville.fr